

**DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Rodez, le 2 mai 2018

Service Biodiversité
Eau et Forêt

Unité

Affaire suivie par :
Régine DEBOR

Tél : 05 65 75 50 93
Fax : 05 65 75 51 25

Courriel :
regine.debor@aveyron.gouv.fr

Consultation du public sur le projet d'arrêté fixant les quotas du plan de chasse du grand gibier pour la campagne 2018/2019 dans le département de l'Aveyron.

Note de présentation

L'article R 425-2 du code de l'environnement dispose que le préfet fixe par arrêté, pour chaque espèce de grand gibier soumise à plan de chasse, le nombre minimum et le nombre maximum d'animaux à prélever annuellement dans l'ensemble du département.

I-Contexte et objectifs du projet de texte :

Conformément aux dispositions réglementaires susvisées, le projet d'arrêté soumis à la participation du public a pour objectif de fixer, pour les espèces de grand gibier présentes sur le territoire du département de l'Aveyron, le nombre minimum et maximum d'animaux à prélever au cours de la campagne de chasse 2018/2019.

II- Dates et lieux de la consultation :

En application de la loi N° 2012-1480 du 27 décembre 2012 concernant le principe de mise en œuvre de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement, le présent projet d'arrêté est mis en consultation par voie électronique.

La consultation du public est ouverte sur le site des services de l'Etat en Aveyron du 2 mai au 22 mai 2018.

Vous pouvez consulter le document suivant :

-Projet d'arrêté préfectoral fixant les quotas départementaux du plan de chasse du grand gibier pour la campagne 2018/2019.

Le public peut faire valoir ses observations après avoir précisé le sujet auquel elles se rattachent directement en ligne à l'adresse suivante : ddt-seb@aveyron.gouv.fr ou par courrier à l'adresse suivante : D.D.T de l'Aveyron - Service Biodiversité Eau et Forêt - 9, rue de Bruxelles - BP 3370 - 12033 Rodez cedex 09.